

Généralités

1 - Objectifs

Le Comité Départemental de Tir du Loiret (dénommé CDTL par la suite) organise, en dehors des championnats officiels, des compétitions destinées à préparer les tireurs du département aux championnats, ainsi qu'à encourager la pratique du Tir Sportif.

Ce présent règlement ne concerne pas les Championnats Officiels.

2 - Règlement général

La participation à ces compétitions n'est pas obligatoire.

Les compétitions suivent les règlements en vigueur de la Fédération Française de Tir, à savoir :

- Tout tireur doit être en possession de la licence de la saison en cours, enregistrée par le service licence de la FFTir,
- Les parents des mineurs doivent autoriser leurs enfants à tirer et participer aux compétitions,
- Le matériel et les vêtements doivent être conformes aux règlements en vigueur,
- Les installations doivent être conformes aux règlements en vigueur,
- Les équipes sont inscrites avant le tir du premier tireur,
- Un tireur ne peut tirer plusieurs fois un même match dans la même discipline,
- Un tireur ne peut faire partie que d'une seule équipe par discipline et compétition,
- La composition des équipes pourra être changée à chaque compétition,
- Les tireurs en situation particulière doivent le signaler.

Différences avec un championnat FFTIR :

- Ne s'agissant pas de championnats, aucune dérogation n'est autorisée.
- Les tireurs extérieurs au CDTL ne sont pas autorisés à y participer.
- Pour chaque discipline, un classement général est effectué à l'issue des critères :
 - o Sur la moyenne des deux meilleurs résultats entre les 2 ou 3 critères et celui du championnat départemental du Loiret,
 - o Et sur la moyenne des trois meilleurs résultats entre les 4 critères et celui du championnat départemental du Loiret.
- **ATTENTION** : dans les disciplines pour lesquelles un seul critérium est organisé, **ne seront classés en critérium** que ceux qui auront tiré ce critérium **ET** le championnat du Loiret de la discipline.

Toute autre différence est décrite dans le règlement de chaque compétition.

Les dates, lieux, tarifs des engagements sont fixés par le Comité Directeur (C.D.) du CDTL, en fonction des disponibilités des sociétés pouvant accueillir les compétitions. Elles sont proposées et validées lors de l'Assemblée Générale (A.G.) débutant la saison de Tir.

Le comptage des points s'effectuera en fonction des possibilités : auto-contrôle par les tireurs, contrôle par les arbitres, ou machine. La méthode sera la même pendant toute la durée d'une compétition. Le tireur doit suivre la méthode utilisée, signer sa feuille de match.

Le non-respect de ces règles entraîne l'invalidation de son match.

Les récompenses sont fixées par le C.D.

Toute modification du présent règlement ne pourra être faite que sur proposition du C.D. du CDTL et présentée en Assemblée Générale.

SOMMAIRE

Généralités	1
1. Critériums 10 mètres	2
2. Coupe des jeunes et des dames	3
3. Coupe du comité	4
4. Critériums École de tir	5
5. Critériums 25 mètres	6
6. Critériums 50 mètres	7
7. Critériums Armes Anciennes	8

1. Critériums 10 mètres

1.1 - Objectif

Préparer les tireurs aux championnats 10 mètres.

1.2 - Disciplines individuelles

→ Pistolet 10 mètres

→ Carabine 10 mètres

1.3 - Catégories individuelles

Les tireurs sont regroupés en catégories départementales suivantes :

Disciplines	Sexe	Catégories CDTL	Disciplines	Sexe	Catégories CDTL	
Carabine 10 mètres	HOMME	EXCELLENCE	Pistolet 10 mètres STANDARD	HOMME	EXCELLENCE	
		HONNEUR			PROMOTION	
		PROMOTION				
	DAME	DAME 3		Pistolet 10 mètres VITESSE	DAME	EXCELLENCE
		EXCELLENCE				PROMOTION
		PROMOTION				
Pistolet 10 mètres	HOMME	EXCELLENCE		HOMME	EXCELLENCE	
		HONNEUR			PROMOTION	
		PROMOTION				
	DAME	DAME 3			DAME	DAME
		EXCELLENCE				
		PROMOTION				

1.4 - Règlement particulier individuel

Les catégories « Promotion », « Honneur » et « Excellence » sont différenciées par des points d'accès fixés par le Comité Directeur du CDTL. L'année suivante, les tireurs seront classés dans les catégories correspondant à leurs moyennes.

Les nouveaux tireurs, ou les tireurs n'ayant pas tiré la saison précédente, ne sont pas classés pendant leurs deux premiers critères (« Promotion »). Ils intègrent ensuite la catégorie CDTL correspondant à leur moyenne. La nouvelle catégorie sera indiquée lors du résultat général.

Tout surclassement individuel n'est pas autorisé.

1.5 - Classement individuel et des équipes

Les tireurs ou équipe ayant fait le même total seront classés à la même place.

1.6 - Classement général individuel

Pour être classé, un tireur doit avoir participé au nombre minimum de critères défini dans le règlement général.

Le classement s'effectue à partir de la moyenne des meilleurs tirs.

En cas d'égalité, le meilleur des tirs départagera les tireurs, et ainsi de suite. Si les tireurs sont encore à égalité, ils seront classés à la même place.

1.7 - Catégories des équipes

Catégorie CDTL équipe	Catégories de tireurs pouvant composer l'équipe
Dame	Dames, JF, CF, MF
Promotion	Promotion uniquement
Honneur	Au moins un Honneur, et tout tireur Promotion
Excellence	Au moins un Excellence, et tout tireur

1.8 - Règlement particulier des équipes

Une société peut engager une ou plusieurs équipes de 3 ou 4 tireurs.

Pour chaque équipe, seuls les 3 meilleurs résultats seront pris en compte.

La composition des équipes pourra être changée à chaque compétition.

2. Coupe des jeunes et des dames

2.1 - Objectif

Cette coupe est destinée à promouvoir le tir auprès des jeunes et des dames.

2.2 - Disciplines individuelles

→ Pistolet 10 mètres

→ Carabine 10 mètres

2.3 - Catégories individuelles

Elle se tire avec les catégories FFTIR :

Catégories FFTIR	Nombre de coups
MF / MG, CG / CF, JG / JF	40
Toutes les Dames	40

2.4 - Règlement particulier individuel

Pour pouvoir participer à cette coupe, il ne faut pas être qualifié au Championnat de France dans la discipline. Cette coupe a lieu en même temps que le Championnat de France, à chaque fois que le calendrier le permettra.

2.5 - Classement individuel

Le classement s'effectue suivant le règlement FFTIR.

2.6 - Catégories des équipes

Une équipe de catégorie	Peut être composée de tireurs de catégorie
Minimes	MF / MG
Cadets	MF / MG / CF / CG
Juniors	MF / MG / CF / CG / JF / JG
Dames	Dames / JF / CF / MF

2.7 - Règlement particulier des équipes

Une société peut engager une ou plusieurs équipes de 3 ou 4 tireurs.

Pour chaque équipe, seuls les 3 meilleurs résultats seront pris en compte.

2.8 - Classement des équipes

Identique au classement individuel.

3. Coupe du comité « Henri AUVRAY »

3.1 - Objectif

Cette coupe permet de récompenser la société la plus homogène pour les tireurs à 10 mètres représentée par une équipe.

3.2 - Disciplines individuelles

→ Pistolet 10 mètres

→ Carabine 10 mètres

3.3 - Catégories des équipes

Une équipe se compose de 4 tireurs :

Disciplines	Catégories CDTL	Nombre de coups
Carabine 10 mètres	1 tireur : Excellence ou Honneur	60
	1 tireur : Promotion	40
Pistolet 10 mètres	1 tireur : Excellence ou Honneur	60
	1 tireur : Promotion	40

3.4 - Règlement particulier des équipes

Plusieurs équipes pourront être engagées par la même société, mais dans la limite des places disponibles, et seule la meilleure équipe sera classée et pourra être récompensée.

3.5 - Classement des équipes

En cas d'égalité, l'équipe la plus jeune sera la première.

4. Critériums École de tir

4.1 - Objectif

Préparer les tireurs aux championnats 10 mètres.

4.2 - Disciplines individuelles

→ Pistolet 10 mètres

→ Carabine 10 mètres

4.3 - Catégories individuelles

Les catégories sont les mêmes que celles de la FFTIR.

4.4 - Règlement particulier individuel

Tout surclassement est interdit.

4.5 - Classement individuel

Les tireurs ayant fait le même total seront classés à la même place.

4.6 - Classement général individuel et des équipes

Pour être classé, un tireur doit avoir participé au nombre minimum de critères défini dans le règlement général.

Le classement s'effectue à partir de la moyenne des trois meilleurs tirs.

En cas d'égalité, le meilleur des tirs départagera les tireurs, et ainsi de suite. Si les tireurs sont encore à égalité, ils seront classés à la même place.

4.7 - Catégories des équipes

Une équipe est composée de 3 ou 4 tireurs de la même société :

Une équipe de catégorie	Peut être composée de tireurs de catégorie
Poussins	PF / PG
Benjamins	BF / BG
Minimes	MF / MG

4.8 - Règlement particulier des équipes

Il n'y a pas de surclassement possible.

Les équipes peuvent être mixtes.

4.9 - Classement des équipes

Un seul classement par catégorie.

5. Critériums 25 mètres

5.1 - Objectif

Préparer les tireurs aux championnats 25 mètres.

5.2 - Disciplines individuelles

- Pistolet 25 mètres
- Pistolet Standard 25 mètres
- Pistolet Percussion Centrale
- Pistolet Vitesse Olympique

5.3 - Catégories individuelles

Disciplines	Catégories CDTL	Catégories FFTIR
Pistolet Standard 25 mètres	Excellence, Honneur, Dames	Catégories Autorisées
Pistolet 25 mètres	Excellence, Honneur, Dames	
Pistolet Percussion Centrale	Excellence, Honneur	
Pistolet Vitesse Olympique	Honneur	

5.4 - Règlement particulier individuel

Le championnat départemental compte dans le classement général.

Tout autre surclassement individuel n'est pas autorisé.

Les nouveaux tireurs, ou n'ayant pas tiré la saison précédente, sont pré-classés lors de leurs deux premiers critères. Ils intègrent ensuite la catégorie CDTL correspondant à leur moyenne.

Les catégories « Promotion », « Honneur », « Excellence » sont différenciées par des points d'accès fixés par le C.D. du CDTL. L'année suivante, les tireurs seront classés dans les catégories correspondant à leurs moyennes.

5.5 - Classement individuel

Idem Critériums 10 mètres.

5.6 - Classement général individuel

Idem Critériums 10 mètres.

5.7 - Catégories des équipes

Une équipe est composée de 3 ou 4 tireurs de la même société :

Une équipe de catégorie	Peut être composée de tireurs de catégorie
Excellence	Au moins un Excellence, et tout autre tireur
Honneur	Au moins un Honneur, et tout tireur Promotion

5.8 - Règlement particulier des équipes

Il n'y a pas d'équipe en Vitesse Olympique.

Idem Critérium 10 mètres

5.9 - Classement des équipes

Idem Critérium 10 mètres.

6. Critériums 50 mètres

6.1 - Objectif

Préparer les tireurs aux championnats 50 mètres.

6.2 - Disciplines individuelles

- Carabine 3×20
- Carabine Match Anglais 60 balles
- Pistolet Libre

6.3 - Catégories individuelles

Disciplines	Catégories CDTL	Catégories FFTIR
Carabine 3×20	Dames et Séniors	Toutes Autorisées
Carabine Match Anglais 60 balles	Dames	D1 / D2 / D3 / JF / CF / MF
	Honneur	S1 / S2 / S3 / JG / CG / MG
	Excellence	S1 / S2 / S3 / JG / CG / MG
Pistolet Libre	Excellence, Honneur	Toutes Autorisées

6.4 - Règlement particulier individuel

Le championnat départemental compte dans le classement général.

Tout autre surclassement individuel n'est pas autorisé.

Pour les catégories FFTIR : « S1 », « S2 », « S3 », « JG », « CG » et « MG », les nouveaux tireurs, ou n'ayant pas tiré la saison précédente, sont pré-classés pendant leurs deux premiers critères. Ils intègrent ensuite la catégorie CDTL correspondant à leur moyenne.

Les catégories « Promotion », « Honneur », « Excellence » sont différenciées par des points d'accès fixés par le C.D. du CDTL. L'année suivante, les tireurs seront classés dans les catégories correspondant à leurs moyennes.

6.5 - Classement individuel

Idem Critériums 10 mètres.

6.6 - Classement général individuel

Idem Critériums 10 mètres.

6.7 - Catégories des équipes

Une équipe est composée de 3 ou 4 tireurs de la même société :

Une équipe de catégorie	Peut être composée de tireurs de catégorie
Dames	D1 / D2 / D3 / JF / CF / MF
Excellence	Au moins un Excellence, et tout autre tireur
Honneur	Au moins un Honneur, et tout tireur Promotion

6.8 - Règlement particulier des équipes

Idem Critérium 10 mètres

6.9 - Classement des équipes

Idem Critérium 10 mètres.

7. Critériums Armes Anciennes

7.1 - Objectif

Préparer les tireurs aux championnats.

7.2 - Disciplines individuelles

→ Toutes les disciplines ISSF (sauf plateau).

7.3 - Catégories individuelles

Idem Catégories FFTIR

7.4 - Règlement particulier individuel

Le championnat départemental compte dans le classement général.

Les Origines et Répliques sont mélangées sans distinction dans le même classement.

L'utilisation des armes doit être conforme au règlement FFTir.

7.5 - Classement individuel

Idem Critériums 10 mètres.

7.6 - Classement général individuel

Idem Critériums 10 mètres.

7.7 - Catégories des équipes

Dans la catégorie (discipline) des tirs effectués par l'équipe.

7.8 - Règlement particulier des équipes

Idem Critérium 10 mètres

7.9 - Classement des équipes

Idem Critérium 10 mètres.